

Construisons la FGTE-CFDT capable de se développer durablement

- I -

Une Fédération d'impulsion revendicative et d'action coordonnée

I.1.1 La FGTE vient de fêter ses 30 ans. Elle a été constituée en 1977, suite à la décision confédérale de construire de grandes fédérations regroupant tous les salariés d'un même secteur d'activité. C'est autour de l'axe économique du transport qu'ont été regroupés en une seule fédération les salariés des différents modes de transport et ceux qui gèrent les infrastructures. La construction s'est avérée difficile au regard en particulier des rapports entre la Fédération et les branches ainsi qu'au sein des régions entre les unions professionnelles régionales et les CRTE.

I.1.2 La première approche volontariste et intégrative (1977-1980) a provoqué de vives tensions. Les branches constitutives craignaient la main mise fédérale, et les UPR existantes ne voulaient pas perdre leur rôle et leurs prérogatives avec la mise en place des Unions Régionales Transports Equipement, ancêtres intégrées des CRTE. Après une phase quelque peu confuse, la crise s'est traduite par un changement de majorité et un déplacement du pouvoir vers les branches.

I.1.3 Après le congrès de Loctudy en 1980, le rôle de la Fédération va être défini comme devant fournir des services aux différentes structures et assurer une coordination des actions des branches et des CRTE. Ce nouvel équilibre a permis de stabiliser la situation, mais il faisait de la fédération une auberge espagnole, une juxtaposition de branches et de CRTE qui ne lui permettait pas d'assumer la responsabilité politique qui doit être la sienne et la cohérence syndicale nécessaire.

I.1.4 Une première tentative pour dynamiser la vie fédérale a été effectuée au congrès de Cauteret (1993). L'objectif était d'orienter la construction fédérale vers un rôle plus important d'impulsion de la réflexion sur des sujets transverses à plusieurs branches.

I.1.5 Au congrès de Chambéry en 1996 il a été tenté de représenter directement les syndicats au conseil fédéral, au côté de la représentation des unions fédérales et des CRTE. Après un bilan mitigé au congrès de la Bresse (2000), et compte-tenu de l'éclatement de la plupart des Syndicats Généraux des Transports et de l'Équipement, l'expérience a été abandonnée par le congrès de modification des statuts de 2003.

I.1.6 Le congrès de Giens (2004) tout en confirmant la maîtrise par les branches de l'action revendicative au sein de leur champ d'intervention, a décidé de promouvoir l'inter activité avec les unions fédérales. Les unions fédérales ont la maîtrise de l'action revendicative au sein de leur champ. Tout ce qui sort de ce cadre ressort de la compétence fédérale.

I.1.7 Le rôle de la fédération en matière d'action revendicative est un rôle d'impulsion et de coordination en articulation avec les Unions Fédérales. Il est de sa responsabilité d'impulser la réflexion et les confrontations nécessaires à l'élaboration des cahiers revendicatifs et de campagnes d'action sur des dossiers transverses.

I.1.8 Elle soutient et popularise les actions de ses composantes (Unions Fédérales, CRTE, Syndicats). Elle dirige les débats, organise les confrontations et les actions des administrateurs et représentants dans

les différents organismes de prévoyance ou de formation professionnelle.

I.1.9 Elle représente l'ensemble de la fédération dans le débat au sein de la confédération, notamment au Conseil National Confédéral, dans l'UFFA, CFDT Cadre et dans les différentes commissions et instances confédérales, ainsi que dans les relations avec les autres fédérations CFDT.

I.1.10 Elle est maîtresse d'œuvre notamment pour les dossiers qui touchent à la déréglementation, la politique des transports, l'aménagement du territoire, le développement durable, la protection sociale, le rôle de l'État, les services publics, la formation professionnelle, la formation syndicale, l'international et le développement...

I.1.11 Pour réaliser une véritable inter activité, la FGTE organisera la mutualisation des moyens pour réduire les doublons entre l'activité fédérale, celle des Unions Fédérales, et des CRTE. Les efforts réalisés en matière de PAO, de comptabilité, de rédaction de presse doivent être poursuivis et d'autres chantiers doivent être ouverts (régie publicitaire...).

I.1.12 Elle coordonnera et appuiera l'action des CRTE pour les inciter à s'impliquer dans le débat interprofessionnel régional, à prendre toute leur place dans les Conseils Economiques et Sociaux Régionaux, Comités Régionaux des Transports, Commissions de Sanctions administratives, comités de ligne...

I.1.13 Elle veillera au respect de la cohérence revendicative dans le champ fédéral, dans le respect de la représentation de

l'ensemble des salariés, qu'ils soient sous statut public ou privé.

I.1.14 La FGTE entend organiser la solidarité entre les différents secteurs en s'appuyant sur les plus solides pour construire ailleurs. Chaque composante de la Fédération doit prendre dans la construction fédérale une place à la mesure de ses moyens.

I.2

Le Syndicalisme que nous voulons.

I.2.1 Nous défendons le principe d'un syndicalisme confédéré qui refuse les corporatismes et regroupe l'ensemble des salariés *et des retraités* dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses, indépendant à l'égard de l'Etat, des partis, des églises et courants religieux.

I.2.2 Nous représentons un syndicalisme démocratique, contre tout régime autoritaire ou totalitaire, contre l'intégrisme et l'intolérance, pour favoriser la paix.

I.2.3 Nous voulons un syndicalisme d'adhérent(es) et de conviction, où chacun(e) participe à l'analyse de la situation, à la réflexion, à l'élaboration collective des revendications et des propositions, à la création du rapport de force nécessaire à l'avancée des revendications, devient acteur(trice) d'un projet collectif, *et nous considérons que l'adhésion ne doit pas s'arrêter à la fin de l'activité salariale mais qu'elle doit continuer à la retraite pour défendre les revendications des retraités.*

I.2.4 Nous construisons un syndicalisme de transformation sociale en relation avec le projet d'une société plus juste, plus respectueuse des droits de la personne humaine et de sa place dans la société. Il s'agit d'un syndicalisme acteur pour qui les changements sociaux ne sont pas à attendre des seuls politiques mais qui prend en compte les réalités pour les transformer.

I.2.5 Nous défendons un syndicalisme d'émancipation individuelle et collective, qui lutte pour les droits essentiels des salariés *et des retraités* dans l'entreprise comme dans la société. Un syndicalisme solidaire, soucieux d'une plus grande solidarité envers les catégories

sociales, les régions et peuples les plus défavorisés et qui *combat* les inégalités, les discriminations raciales, et d'une manière générale toute forme de discrimination qu'elle soit fondée sur le genre, sur l'orientation sexuelle, sur *l'appartenance* religieuse ... *La FGTE s'inscrit pleinement dans un syndicalisme garant de la laïcité.*

I.2.6 La FGTE doit prendre toute sa place dans la CFDT et s'engage résolument dans un fonctionnement fédéraliste qui veut qu'à chaque niveau, chaque structure puisse débattre de tous les sujets pour pouvoir émettre un avis motivé. *La FGTE jouit de son autonomie dans la zone de responsabilité découlant de son champ d'activité.*

La FGTE préconise une pratique participative *intergénérationnelle* permettant de valider les décisions importantes, signatures d'accord, par la consultation de structures concernées (conseils, syndicats, parties de syndicats...) C'est cette pratique participative que la FGTE revendique au sein de la confédération pour des accords ou décisions importantes (retraites, réforme du marché du travail...). Ces décisions pourraient être prises par le conseil national confédéral.

I.2.7 La FGTE défend un syndicalisme réformiste de revendication et de conquête sociale. Le réformisme n'est pas une simple méthode indifférente aux objectifs poursuivis. Nous sommes réformistes parce que nous agissons pour obtenir des résultats pour maintenant, c'est-à-dire concrétiser, signer des accords. Mais nous nous opposons à un réformisme purement gestionnaire et comptable qui revient à faire accepter aux salariés les réductions de statut social présentées par l'idéologie libérale comme inéluctables. Notre syndicalisme n'a pas pour but l'accompagnement social de l'extension du libéralisme à l'ensemble de la planète qui ne peut conduire qu'à des reculs sociaux sans fin.

I.2.8 Notre syndicalisme, défenseur de l'intérêt général des salariés *et des retraités* a pour objectif d'obtenir par l'action collective des avancées sociales répondant aux attentes des salariés *et des retraités* C'est au regard de cet objectif que le réformisme de progrès

juge ses résultats. La négociation en vue de conclure des accords est l'une des raisons d'être du syndicalisme. Mais nous ne recherchons pas l'accord à tout prix. Contester l'existant, revendiquer des avancées, proposer des solutions, les populariser et mobiliser l'ensemble des salariés *et des retraités*, agir pour faire pression au niveau approprié en vue de négocier et de conclure un accord si le résultat est acceptable au regard des objectifs c'est le sens de notre action syndicale.

I.2.9 Notre syndicalisme intègre le rapport de force comme une donnée incontournable de l'action. La grève est un élément du rapport de force. Pour autant un rapport de force se construit par de nombreux moyens (informations, syndicalisation presse, médias campagnes, pétitions, manifestations...). La conquête de l'opinion publique est un élément essentiel du rapport de force aujourd'hui qui nous conduit à être inventif dans l'utilisation du conflit.

I.2.10 La FGTE est représentative d'un syndicalisme structuré autour du professionnel et de l'interprofessionnel, actif au niveau européen et mondial, un syndicalisme offensif, rassemblé, capable de permettre aux salariés *et aux retraités* d'ouvrir la voie vers de nouvelles conquêtes sociales dans le monde tel qu'il est. L'approfondissement de questions comme les inégalités sociales, notre vision économique et de l'Union européenne, la construction d'un rapport de forces par rapport aux pouvoirs publics et au patronat reste plus que jamais nécessaire face au projet de société sarkozyste. Se donner les moyens de contribuer à la réflexion CFDT sur ces sujets est un des objectifs fédéraux pour la mandature.

I.2.11 Notre action syndicale doit être cohérente avec nos ambitions. Le repli des militants sur l'entreprise ne pourrait qu'amener un rétrécissement de l'action syndicale au détriment des questions interprofessionnelles, internationales ou de branche. Il revient à terme à se condamner à l'impuissance dans une société où les inégalités explosent et où le patron qu'on a en face de soi n'a pas forcément beaucoup de pouvoir réel (poids des actionnaires, de la concur-

rence entre entreprises et entre systèmes sociaux, des stratégies de groupe ...). Il est donc important à la fois de redonner toute leur place aux négociations de branche, d'impliquer les militants d'entreprise dans l'action syndicale *nationale* et européenne, et de faire pénétrer les questions de société (discriminations, inégalités, protection de l'environnement, commerce équitable par exemple) dans l'entreprise *ainsi que chez les sous-traitants*.

I.3

Notre place dans le mouvement syndical

I.3.1 La FGTE CFDT s'inscrit dans le syndicalisme de proposition et d'action articulant contestation, proposition, action, négociation, qui vise à promouvoir un partage des richesses plus équilibré en faveur des salariés.

I.3.2 Notre syndicalisme s'inscrit en opposition aux attitudes purement protestataires qui refusent les compromis nécessaires à la concrétisation des résultats, mais il refuse également l'accompagnement social qui surévalue la négociation indépendamment de son contenu, et abandonne la dimension critique, conquérante et transformatrice du syndicalisme.

I.3.3 Cependant, le débat entre protestation et accompagnement traverse la plupart des organisations syndicales en France comme en Europe et dans le monde.

I.3.4 La FGTE CFDT s'inscrit également dans le syndicalisme de terrain et de développement contre le syndicalisme institutionnel et de service. La gestion des institutions, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante pour assurer l'avenir du syndicalisme. Il faut être présent sur le terrain au contact avec les salariés, distribuer de l'information sur les lieux que trop souvent nous avons déserté. Avec en particulier la volonté de toucher les salariés des TPE PME, desquels le syndicalisme s'est trop éloigné.

Pour réaliser cette volonté, la FGTE-CFDT et ses syndicats s'appuieront notamment sur les structures interprofessionnelles.

I.3.5 Le syndicalisme français restera pluraliste durablement. Malgré des évolutions

importantes il est structuré autour de deux pôles principaux.

I.3.6 La réforme de la représentativité qui consiste à substituer la représentativité attribuée selon des critères déterminés par le code du travail à une représentativité constatée par l'élection aura des conséquences structurantes sur le syndicalisme français. Pour être représentatif au niveau de l'entreprise, de la branche, interprofessionnel il faudra atteindre un certain seuil aux élections professionnelles.

I.3.7 Certaines organisations syndicales pourront voir leur représentativité disparaître. Dans certaines entreprises, dans certaines branches professionnelles nous pourrions nous-mêmes être touchés selon le seuil minimum défini. D'autre part cela peut ouvrir la voie à des organisations syndicales comme SUD et l'UNSA et aussi à certaines officines patronales dans les entreprises.

Pour autant cette réforme est une chance pour la démocratie sociale et pour permettre une meilleure représentation des salariés. Il s'agit d'éviter une coupure entre syndicalisme institutionnel et les salariés. Il s'agit aussi de s'assurer que les accords signés sont un engagement d'organisations représentatives de la majorité des salariés. La FGTE s'inscrit dans cette perspective.

I.3.8 L'unité syndicale constitue une dimension stratégique de l'action syndicale en France comme en Europe. Et le poids respectif de la CFDT et la CGT dans le salariat français et particulièrement dans le privé fait des rapports entre ces deux organisations une condition indispensable d'entraînement d'une dynamique unitaire comme l'a montré l'action contre le CPE. Il faut construire quand c'est possible des passerelles qui peuvent former autour de ces deux organisations un noyau stable capable d'entraîner un rassemblement plus large.

I.3.9 La recherche d'unité d'action suppose une entente sur un certain nombre d'objectifs et d'éléments de stratégie mais aussi une capacité d'expression autonome. Il ne s'agit pas d'abandonner les valeurs de chacun mais de favoriser l'unité dans le respect des cultures syndicales et dans le débat sur les conditions fondamentales qui conditionnent l'avenir du syndicalisme.

- II -

La nécessité du développement durable au centre de notre action

II.1

Relever le défi générationnel

II.1.1 La pyramide des âges de nos adhérents montre un décalage avec celle des salariés de nos entreprises qui doit nous conduire à accorder une importance particulière à la syndicalisation des moins de 35 ans et à accélérer leur prise de responsabilité dans les syndicats. Ces efforts accompagneront et renforceront ceux qui sont déjà engagés pour assurer une plus grande mixité à tous les niveaux.

II.1.2 La FGTE soutiendra en priorité, notamment dans ses choix d'affectation des plans de développement, les composantes (UF, CRTE, syndicats) qui mettent en place une véritable politique de syndicalisation.

II.1.3 La FGTE-CFDT est confrontée au défi du renouvellement des équipes dans la mandature qui s'ouvre suite au départ en retraite de nombreux militants. La première réponse réside dans la formation syndicale, avec une prise en compte de la dimension collective des responsabilités, c'est-à-dire au niveau fédéral une priorité aux formations d'équipe et d'animateurs de syndicats.

II.1.4 La formation syndicale est une politique fédérale qui se traduit par une offre d'actions de formation répondant à un cahier des charges déterminé par le bureau fédéral – en lien avec les Union fédérales et les CRTE – qui ouvrent droit à un financement fédéral. Ces actions sont mises en œuvre soit de façon centralisée par le secteur formation fédéral, soit de façon décentralisée, avec l'aide d'animateurs de formation agréés par la fédération, dans le cadre du plan de formation élaboré par les CRTE avec leurs équipes de syndicats.

II.1.5 La structuration des syndicats et l'amélioration de leur fonctionnement (diffusion de l'information fédérale, qualité du fichier, *transfert de salarié à retraité sans interruption de prélèvement, par PAC glissant ou tout autre moyen*) demandent aussi des efforts plus importants dans cette période charnière, qui devront être accompagnés du niveau fédéral.

II.1.6 La fédération confirme son attachement au maintien en son sein d'une Union Fédérale de Retraités dans l'esprit du protocole signé avec l'Union Confédérale des Retraités et la Confédération. Dans le même ordre d'idées, les Unions Régionales de Retraités font partie intégrante des CRTE.

II.2

Un développement aux moyens mutualisés

II.2.1 Lorsque cela est possible les plans de développement feront appel à des moyens mutualisés avec les autres structures CFDT. Les plans de développement auxquels participe la fédération, feront l'objet d'évaluation des objectifs en termes de priorités et de progression. Si ces objectifs ne sont pas atteints la FGTE-CFDT se réserve le droit d'arrêter le financement de ces plans.

II.2.2 La syndicalisation dans le champ de notre fédération suppose la mise en œuvre de moyens nouveaux à l'échelle des mutations profondes du milieu, notamment, pour le privé, le développement de la logistique et des plateformes multi activités, et, pour le public, un niveau très élevé de recrutement du fait de la pyramide des âges et en dépit des suppressions très importantes d'emplois.

II.2.3 La FGTE soutiendra en priorité notamment, notamment dans ses choix d'affectation des plans de développement, les composantes (UF, CRTE, syndicats) qui mettent en place une véritable politique de syndicalisation.

II.2.3 L'adhésion s'organise dans les syndicats. La fonction politique du syndicat, est essentielle : un syndicat décide, exprime ces positions participe aux congrès des structures. Il est le lieu essentiel de la politique de syndicalisation.

Par son travail d'organisation et de coordination, le syndicat doit constituer un atout incontournable aux sections dans la mise en œuvre de la syndicalisation. Dans la conduite de l'activité de syndicalisation il revient au syndicat d'organiser, en permanence, un lien constant et dans les deux sens avec les sections syndicales.

La mise en œuvre et la réalisation des objectifs de syndicalisation dépendent d'une

double coopération réussie « syndicat - section » et « section – syndicat ». Nous devons tous travailler à cette réalisation qui est le socle du développement.

II.2.4 L'adhésion se gagne dans les sections. Au quotidien, les sections assument des missions importantes : offrir aux salariés, par l'adhésion, la possibilité de rompre avec l'isolement, de s'organiser et de défendre collectivement et individuellement les salariés.

S'il n'est pas nourri en permanence, le lien d'adhésion peut se distendre et finir par se rompre. L'adhésion impose une communication forte et régulière entre la section et ses membres.

De plus, c'est aussi sur les lieux de travail que les adhérents et militants sont confrontés aux interpellations des salariés, aux positions des autres organisations et aux pressions des dirigeants. C'est pourquoi les sections syndicales sont les premières lignes de notre organisation et qu'elles doivent attirer toute l'attention du syndicat.

Gagner de nouvelles batailles ne peut se faire sans la mobilisation et l'implication des responsables politiques à tous les niveaux.

II.2.5 La FGTE se doit de développer, de poursuivre, de construire des outils à dispositions des structures, des militants et des adhérents. Pour ce faire la FGTE développera en lien avec les Unions Fédérales plaquette d'accueil des nouveaux adhérents, affiches, cartes contacts, valises d'accueil pour les sections syndicales et mettra tout en œuvre pour que son site internet soit la vitrine de la Fédération. Un groupe de travail fédéral sera créé pour élaborer et suivre les outils.

II.2.6 La FGTE engagera, en concertation avec les UF et les CRTE, une réflexion afin de constituer et de former une équipe ressource technique (GESSY...) pour aider les syndicats en difficulté à remettre - avec leur accord - au centre de leurs préoccupations le développement, l'organisation et la structuration.

II.3

Dynamiser notre organisation.

II.3.1 L'organisation de la FGTE-CFDT à la fois en branches professionnelles (les Unions fédérales) et en structures

régionales multibranches (les CRTE) fait partie de ses atouts à la fois par rapport à ses objectifs politiques et pour assurer son développement. Mais les articulations entre les différents niveaux de structure restent insuffisantes et doivent être renforcées pour renforcer la dynamique.

II.3.2 La fédération en tant que structure a un rôle d'impulsion et de synthèse de mieux en mieux reconnu en matière d'action revendicative lorsque plusieurs Unions fédérales sont concernées. Il faut en tirer les conséquences en matière d'information, notamment en direction des CRTE, qui sont ses relais sur le terrain *vis à vis des syndicats*.

Pour une meilleure efficacité, il faut également que la fédération soit mise en situation de mieux coordonner l'action des délégués syndicaux, en lien avec les Unions Fédérales, notamment en réunissant les Délégués Syndicaux Centraux une fois par an.

II.3.3 La recherche d'efficacité conduit de plus en plus à mettre en commun au niveau fédéral des moyens, de façon à générer des économies d'échelle (ex : fichier, PAO, la comptabilité, la rédaction d'articles). Cette voie doit être approfondie dans un contexte où le droit syndical issu du secteur public est menacé sous l'effet de réformes de structures (privatisation, décentralisation,...).

II.3.4 Le bilan de la réforme des statuts fédéraux de 2003 a seulement pu être amorcé. Elle devra se poursuivre et se traduire par des correctifs à l'AG intermédiaire prévue en 2010 afin de clarifier le rôle spécifique de chaque instance, ses domaines de compétence et son fonctionnement dans l'optique d'une intégration plus poussée – en termes d'animation – des instances fédérales et d'un renforcement du rôle des CRTE.

II.3.5 Les CRTE, ayant un fonctionnement conforme aux statuts de la FGTE reconnu par le Conseil fédéral, sont au nombre de 15 sur 21 possibles (Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Ile de France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord Pas-de-Calais, Hte-Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes).

Construisons la FGTE-CFDT capable de se développer durablement

II.3.6 Les CRTE non constitués sont Auvergne, Centre, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Basse-Normandie. Plusieurs d'entre eux sont susceptibles d'être activés ou réactivés à court terme.

II.3.7 Depuis le congrès de Giens, les CRTE représentent les syndicats au sein du Conseil fédéral, il est important que tous les CRTE participent au travail fédéral. La FGTE-CFDT s'attachera à ce que d'ici la fin du mandat tous les CRTE soient constitués.

II.3.8 Afin de dynamiser leurs activités, de partager leurs expériences et de confronter leurs travaux un rassemblement annuel, de tous les CRTE, sera organisé par la fédération.

II.3.9 Le nombre de Syndicats FGTE a considérablement été réduit depuis le congrès de Giens puisque nous sommes passés de 180 syndicats fin 2003 à 123 à ce jour.

II.3.10 Encore 38 de nos syndicats ont moins de 100 adhérents. La FGTE-CFDT en lien avec les CRTE et les Unions fédérales poursuivra le processus de regroupement avec le souci d'atteindre une taille et une capacité d'animation suffisantes pour remplir leurs missions politiques et revendicatives tout en préservant une dimension de proximité et de démocratie participative.

II.3.11 Les syndicats multi branches ont permis de développer la syndicalisation et la transmission interbranches d'expé-

rience syndicale et de savoir-faire. Leur pérennité doit être assurée et leur développement poursuivi.

II.3.12 Les syndicats mono branche peuvent se regrouper avec d'autres syndicats en syndicats départementaux, multi-départementaux ou régionaux. Ces regroupements doivent se faire en concertation préalable avec la FGTE-CFDT, le CRTE concerné et l'URI. Ces syndicats s'engagent à avoir une réelle participation à la vie du CRTE ●

